

POLITIQUE RSE

2026

ABV ENVIRONMENT

environment@abv-
development.com

www.abv-development.com

TVA : BE0898.749.144

ING BE47 3630 3282 8880

Chemin du Stocquoy 3
B - 1300 Wavre

Quai sur Meuse 19
B - 4000 Liège

Chaussée d'Alseberg 995/18
B - 1180 **Bruxelles**

Franklin Rooseveltlaan 349/B31
B-9000 **Gent**

Boulevard Saintelette 39
B - 7000 **Mons**

Rue du Serpont 123
B-680 **Libramont**

Rue de l'Industrie 19
Lux- 8069 **Bertrange**

Tél. +32 (0)10 22 60 31
Fax. +32 (0)10 375 77 90



PROGRESSER, JOUR APRÈS JOUR, POUR ÊTRE FIER
DE CE QUE NOUS CONSTRUISONS – ET DE LA
MANIÈRE DONT NOUS LE CONSTRUISONS

SOMMAIRE

1. Introduction.....	2
2. Périmètre, révisions et responsabilités.....	3
3. Volet gouvernance.....	5
a. Loyauté des pratiques.....	6
b. Sécurité des données.....	7
c. Achats responsables.....	8
4. Volet social.....	9
a. Droits humains.....	10
b. Relations et conditions de travail.....	11
c. Santé et sécurité.....	13
d. Formation continue.....	14
5. Volet environnement.....	15
a. Climat.....	16
b. Gestion des déchets.....	18
c. Contribution environnementale.....	19

INTRODUCTION



Depuis plusieurs années, ABV Environment intègre les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux dans sa stratégie. En tant que cabinet de conseils et d'expertises spécialisé dans les domaines de l'environnement et de la durabilité, nous considérons que notre responsabilité dépasse la simple prestation technique : elle implique un engagement structuré, mesurable et durable en faveur d'un développement responsable.

La présente Politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) formalise cet engagement. Elle définit nos principes, nos priorités d'action et notre cadre de gouvernance en matière d'éthique, de respect des droits humains, de protection de l'environnement, de pratiques responsables, ainsi que de relations transparentes avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Cette politique constitue un document d'orientation stratégique applicable à l'ensemble des activités d'ABV Environment et à l'ensemble de ses collaborateurs. Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et fait l'objet d'une révision périodique afin de garantir sa pertinence au regard de l'évolution de nos activités, de notre environnement réglementaire et des attentes de nos parties prenantes.

PÉRIMÈTRE, RÉVISIONS & RESPONSABILITÉS

PÉRIMÈTRE

La présente politique RSE s'applique à l'ensemble des activités d'ABV Environment, à tous ses collaborateurs, dirigeants et associés, ainsi qu'à ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux.

Elle couvre toutes nos opérations en Belgique et encadre nos décisions stratégiques et opérationnelles. Ses principes sont déclinés dans des politiques et procédures spécifiques (SHE, éthique, sécurité de l'information, gestion des déchets, etc.).

Nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent ces principes, conformément à notre Code de conduite fournisseurs.

La politique est communiquée en interne et mise à disposition des parties prenantes externes.

RESPONSABILITÉS

La responsabilité globale de la politique RSE relève de la Direction d'ABV Environment.

La mise en œuvre opérationnelle est assurée par :

- la Direction, pour l'orientation stratégique et la validation des objectifs ;
- les responsables de processus pour l'application des engagements dans leurs domaines respectifs ;
- le comité éthique, pour les questions liées à l'intégrité et aux risques éthiques ;
- l'ensemble des collaborateurs, qui sont tenus d'appliquer les principes définis dans la présente politique.

Les objectifs RSE font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de la revue de direction.

PÉRIMÈTRE, RÉVISIONS & RESPONSABILITÉS

RÉVISION ET AMÉLIORATION CONTINUE

- Date d'entrée en vigueur : 02/09/2023
- Numéro de révision : 03
- Date de la révision 03 : 20/09/2026

Motif de la révision : cette politique est révisée périodiquement dans le cadre de nos pratiques RSE

Les performances RSE sont suivies au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis dans chaque thématique et font l'objet d'un reporting annuel présenté en revue de direction.

DES ACTIONS CONCRÈTES, UNE ÉQUIPE IMPLIQUÉE

ABV Environment détient plusieurs certifications reflétant son engagement en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. En 2025, nous avons obtenu la **médaille d'argent EcoVadis**, et nous sommes également certifiés depuis 2024 **B Corp**, ce qui témoigne de notre volonté d'intégrer des pratiques responsables dans nos activités.

En 2024, nous avons rejoint le **Pacte mondial des Nations Unies**, afin d'affirmer notre adhésion aux dix principes relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Depuis 2025, ABV Environment est également certifiée **ISO 14001**. Cette certification formalise notre système de management environnemental, fondé sur l'identification de nos aspects environnementaux significatifs, la maîtrise de nos impacts, le respect de nos obligations de conformité et l'amélioration continue de nos performances.



United Nations
Global Compact



LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Volet gouvernance

POLITIQUE

Chez ABV Environment, l'éthique constitue un fondement essentiel de notre gouvernance. Nous nous engageons à exercer nos activités avec intégrité, transparence et responsabilité, tant dans nos relations internes qu'externes. Notre **Politique éthique** formalise ces principes. Ils s'appliquent à l'ensemble de nos collaborateurs, de nos dirigeants et de nos partenaires commerciaux.



NOS ENGAGEMENTS

- › Prévenir et interdire toute forme de corruption et d'extorsion ;
- › Encadrer et gérer les conflits d'intérêts de manière transparente ;
- › Lutter contre toute pratique frauduleuse et prévenir tout risque de blanchiment d'argent ;
- › Réunir tous les deux mois un Comité éthique pluridisciplinaire, chargé d'identifier les situations à risque, d'analyser les enjeux soulevés et de proposer des actions correctives ;
- › Garantir à chaque collaborateur l'accès à une procédure de signalement confidentielle, avec un traitement impartial et diligent de chaque signalement ;
- › Promouvoir une culture d'exemplarité par des actions régulières de sensibilisation et de formation.

NOS OBJECTIFS 2026 2030



LOYAUTÉ DES PRATIQUES

- ✓ **100 % des signalements** analysés sous 30 jours
- ✓ **0 incident** avéré de corruption, fraude ou blanchiment d'argent
- ✓ Structurer un rapport de durabilité sous format VSME.
- ✓ Maintenir nos certifications de durabilité (EcoVadis, ISO 14001, B Corp...)

SÉCURITÉ DES DONNÉES

Volet gouvernance

POLITIQUE

Chez ABV Environment, nous considérons la sécurité de l'information comme un pilier essentiel de notre gouvernance. Nous nous engageons à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données de nos collaborateurs, clients et partenaires. Cet engagement est formalisé dans notre Politique de sécurité de l'information et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, afin de renforcer durablement notre résilience numérique.

NOS ENGAGEMENTS

- › Encadrer la gestion des accès et assurer un contrôle strict des droits d'accès ;
- › Protéger nos systèmes et sécuriser les mots de passe ;
- › Surveiller les vulnérabilités et prévenir les cybermenaces ;
- › Réaliser régulièrement des audits de sécurité et des tests d'intrusion, et mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires ;
- › Sensibiliser systématiquement nos équipes par des formations dédiées et des campagnes de simulation d'hameçonnage (phishing).

NOS OBJECTIFS 2026 2030



SÉCURITÉ DES DONNÉES

- ✓ **100 % des collaborateurs** formés à la cybersécurité sur un cycle de 24 mois
- ✓ **>1 audit externe d'ici 2030** tous les 2 ans
- ✓ **100 %** des signalements ou incidents de sécurité analysés et traités



ACHATS RESPONSABLES

Volet gouvernance

POLITIQUE

Chez ABV Environment, nous considérons nos achats comme un levier structurant de réduction de nos impacts indirects et de diffusion de pratiques responsables au sein de notre chaîne de valeur. Cet engagement est encadré par notre **Procédure d'achats durables**, applicable à l'ensemble des achats. Elle définit un processus structuré d'identification des besoins, de sélection et de validation préalable des fournisseurs, et d'évaluation annuelle des fournisseurs significatifs.

Notre **Code de conduite RSE** précise nos attentes envers nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants en matière d'éthique, de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

NOS ENGAGEMENTS

- › Intégrer des critères ESG dans nos décisions d'approvisionnement ;
- › Sélectionner et valider préalablement nos fournisseurs sur la base de critères ESG formalisés ;
- › Évaluer nos fournisseurs significatifs et améliorer en continu notre système d'évaluation ;
- › Diffuser notre Code de conduite RSE auprès de nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants ;
- › Former nos acheteurs aux enjeux environnementaux et sociaux.

NOS OBJECTIFS 2026 2030



ACHATS RESPONSABLES

- ✓ **75 % des fournisseurs** disposent d'un label ou d'une certification de durabilité
- ✓ Achat de matériel IT de qualité (durabilité et durée de vie) : **0 PC de moins de 5 ans jeté**

NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL

Chez ABV Environment, la dimension sociale constitue un pilier essentiel de notre responsabilité sociétale. Nous considérons que la performance durable de l'entreprise repose sur un **environnement de travail sûr, respectueux et propice au développement professionnel de nos collaborateurs.**

Notre engagement couvre l'ensemble du cycle de vie professionnel : respect des droits humains, conditions de travail équitables, dialogue social structuré, prévention des risques en matière de santé et sécurité, lutte contre toute forme de discrimination et développement continu des compétences.

À travers des politiques formalisées, des mécanismes de suivi et des objectifs mesurables, nous veillons à garantir un cadre de travail fondé sur la confiance, l'équité, la responsabilisation et l'amélioration continue. Notre ambition est de créer un environnement où chaque collaborateur peut exercer son métier dans des conditions sécurisées, inclusives et valorisantes.



NOS ENGAGEMENTS

ABV Environment considère le respect des droits humains comme un principe fondamental et non négociable de son activité, applicable à l'ensemble de ses opérations et partenaires.

Nous avons adopté une **Politique de non-tolérance envers le travail forcé et le travail des enfants** ainsi qu'une **Politique relative aux droits humains des parties prenantes externes**.

Ces politiques définissent nos exigences en matière de conditions de travail décentes, de non-discrimination et de respect des droits fondamentaux.

Des mécanismes internes assurent leur application et permettent un signalement confidentiel de toute situation contraire à ces principes.

NOS OBJECTIFS 2026 2030



TRAVAIL FORCÉ & TRAVAIL DES ENFANTS

- ✓ **0 cas avéré** de travail forcé ou de travail des enfants dans nos propres opérations et chez nos sous-traitants.
- ✓ **100 %** des signalements analysés et traités dans un délai maximal de 30 jours.



DROITS HUMAINS DES PARTIES PRENANTES EXTERNES

- ✓ **100 % des collaborateurs** sensibilisés aux principes de non-discrimination et d'égalité
- ✓ **0 incident confirmé** de discrimination dans nos relations professionnelles externes.

RELATIONS & CONDITIONS DE TRAVAIL

Volet social

POLITIQUE

ABV Environment considère des conditions de travail responsables comme un levier essentiel de performance durable et de qualité de service. Notre cadre de travail repose sur la confiance, l'autonomie et la responsabilisation. Le dialogue social en constitue un pilier, formalisé dans notre **Politique de Dialogue Social**.

ABV Environment applique une **politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination ou de harcèlement**. Nous veillons à prévenir activement les comportements inappropriés, et toute situation signalée est traitée de manière confidentielle, diligente et impartiale.

NOS ENGAGEMENTS

- › Favoriser un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée, par une organisation du travail flexible et le respect du droit à la déconnexion ;
- › Garantir une rémunération équitable et transparente, reconnaissant la performance collective et individuelle ;
- › Garantir l'égalité de traitement indépendamment du genre, de l'origine, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de la religion ou de tout autre critère protégé ;
- › Favoriser l'échange direct entre la direction et les collaborateurs, ainsi que leur participation aux décisions qui les concernent (boîte à idées, groupes de travail stratégiques...) ;
- › Privilégier l'écoute et la médiation dans la résolution des conflits ;
- › Prévenir activement les comportements inappropriés.

RELATIONS & CONDITIONS DE TRAVAIL

Volet social

NOS OBJECTIFS 2026 2030



DISCRIMINATION & HARCÈLEMENT

- ✓ **0 signalement** non traité
- ✓ **Écart salarial < 5 %** à poste équivalent



CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✓ **100 % des collaborateurs** informés au droit à la déconnexion
- ✓ **>90 % taux de satisfaction** confirmé lors de l'enquête annuelle
- ✓ **>90 % taux de participation** lors de l'enquête annuelle



DIALOGUE SOCIAL

- ✓ **100 %** des préoccupations déposées dans la boîte à idées sont traitées dans les 15 jours
- ✓ **100 % des collaborateurs** informés de la Politique Dialogue Social
- ✓ **>80 % des collaborateurs** impliqués dans au moins un groupe de travail ou consultation annuelle

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Volet social

POLITIQUE

ABV Environment considère la santé et la sécurité de ses collaborateurs comme une priorité absolue. Notre engagement est formalisé dans notre **Politique SHE** (Social Health Environment), applicable à l'ensemble de nos activités.

NOS ENGAGEMENTS

- › Toujours identifier, évaluer et gérer les risques liés à la sécurité et à la santé dans toutes nos activités ;
- › Faire respecter nos standards et procédures ainsi qu'agir sur les comportements ;
- › Mettre en place des mesures de prévention et de protection afin d'assurer un environnement de travail sécurisé.



NOS OBJECTIFS 2026 2030



SANTÉ ET SÉCURITÉ

✓ 100 % des collaborateurs certifiés VCA

✓ >20 % des collaborateurs formés aux premiers secours

✓ 0 accident

✓ Sensibiliser notre personnel à la santé et à la sécurité

FORMATION CONTINUE

Volet social



POLITIQUE

ABV Environment considère la formation comme un levier essentiel de performance et d'amélioration continue. À travers l'ABV Academy, nous structurons le développement des compétences techniques et comportementales de nos collaborateurs.

NOS ENGAGEMENTS

- › Garantir un minimum de 5 jours de formation par collaborateur et par an ;
- › Organiser un plan de formation personnalisé semestriel pour 100 % des collaborateurs ;
- › Proposer des formations collectives et des sessions internes de partage d'expertise.

NOS OBJECTIFS 2026 2030

FORMATION CONTINUE

✓ **> 90 % des collaborateurs** réalisent au moins 5 jours de formation par an

✓ **100 % des collaborateurs** bénéficient d'un plan de formation formalisé

✓ **>3 sessions collectives internes** organisées par an

✓ **>80 % de taux de satisfaction** concernant les formations suivies





POLITIQUE RSE

VOLET ENVIRONNEMENT

L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DE NOTRE MÉTIER

Chez ABV Environment, la dimension environnementale constitue un pilier central de notre responsabilité sociétale. Nous considérons que la performance durable de l'entreprise repose sur la maîtrise de nos impacts environnementaux et sur notre capacité à accompagner nos clients vers des pratiques plus responsables.

Notre engagement couvre l'ensemble de nos activités : prévention des pollutions, réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion responsable des ressources et des déchets, amélioration continue de nos pratiques internes et contribution active à la transition écologique à travers nos services.

Cette démarche est formalisée à travers notre **Politique SHE** et notre **Politique de Gestion des Déchets et de Recyclage**, et s'inscrit dans un **système de management environnemental certifié ISO 14001**.

À travers des politiques structurées, des mécanismes de suivi et des objectifs mesurables, nous veillons à réduire durablement notre empreinte environnementale et à générer un impact positif, en cohérence avec notre mission d'acteur de la transition écologique.



POLITIQUE

ABV Environment reconnaît la lutte contre le changement climatique comme une responsabilité prioritaire. Conformément à notre **Politique SHE** et à notre **système de management environnemental** certifié **ISO 14001**, nous nous engageons à mesurer, piloter et réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

NOS ENGAGEMENTS

- › Mesurer annuellement notre empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3) ;
- › Réduire progressivement nos émissions directes et indirectes ;
- › Sensibiliser de manière continue nos collaborateurs aux enjeux climatiques ;
- › Poursuivre notre démarche d'amélioration continue de notre performance environnementale.



Nos leviers d'action

- ✓ Augmenter la part de véhicules de société hybrides et électriques
- ✓ Augmenter la part de budget mobilité (responsabilisation de la consommation en carburant)
- ✓ Sensibiliser au covoiturage quand c'est possible (événements / formations / chantiers)
- ✓ Formation / sensibilisation à l'éco-conduite à organiser périodiquement
- ✓ Sensibiliser à l'optimisation de la consommation énergétique des appareils (PC, éclairage...) via e-mails

NOS OBJECTIFS 2024 2030



CLIMAT

- ✓ Réduction scope 1 : **-50 % d'ici 2030** (par rapport à 2024), par ETP
- ✓ Réduction scopes 1-2-3 : **-20 % d'ici 2030** (par rapport à 2024), par ETP
- ✓ **>1 formation environnementale** organisée par an



GESTION DES DÉCHETS

Volet environnement

POLITIQUE

ABV Environment applique une gestion responsable des déchets, tant dans ses bureaux que lors des interventions terrain. Cet engagement est formalisé dans notre Politique de Gestion des Déchets et de Recyclage. Cette démarche suit la hiérarchie des déchets : prévention d'abord, puis réemploi, puis recyclage. Elle s'inscrit dans notre système de management environnemental certifié ISO 14001 et dans une logique d'amélioration continue.

NOS ENGAGEMENTS

- › Réduire à la source la quantité de déchets produits, notamment en favorisant des choix d'achats durables ;
- › Prolonger la durée de vie de nos équipements, en particulier informatiques, par la réparation, le réemploi ou le don lorsque cela est possible ;
- › Assurer un tri adéquat à la source afin de maximiser le recyclage des déchets qui n'ont pu être évités ;
- › Sensibiliser et informer régulièrement nos équipes aux bonnes pratiques de gestion des déchets.

NOS OBJECTIFS 2026 2030



GESTION DES DÉCHETS

✓ 100 % des collaborateurs informés des consignes de tri

✓ >1 séance de sensibilisation par an

✓ Réutilisation du matériel informatique : maximum 3 PC obsolètes par an

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE

Volet environnement

POLITIQUE

ABV Environment contribue activement à la transition environnementale en accompagnant ses clients dans l'intégration des enjeux environnementaux, climatiques et réglementaires au cœur de leurs projets. Nous proposons des solutions techniques, réglementaires et stratégiques qui favorisent la prévention des pollutions, la préservation des ressources naturelles, la décarbonation et la résilience des territoires.

Nos domaines d'expertise couvrent les sols, les permis, la biodiversité, le climat, l'énergie, la mobilité, l'économie circulaire et la RSE. Ils nous permettent de contribuer durablement à l'amélioration de la performance environnementale de nos clients.

NOS ENGAGEMENTS

- › Intégrer systématiquement les enjeux environnementaux dans nos recommandations ;
- › Promouvoir des solutions conformes aux meilleures pratiques et aux exigences réglementaires ;
- › Favoriser l'innovation et l'approche préventive plutôt que corrective ;
- › Sensibiliser nos clients aux opportunités liées à la transition écologique.

NOS OBJECTIFS 2026 2030



CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Réalisation d'au moins **1 communication** annuelle valorisant un projet à impact environnemental positif
- ✓ Formation annuelle interne sur au moins **1 thématique environnementale émergente**

POUR L'AVENIR...

ABV Environment s'engage à contribuer de manière durable et constructive à la société et à l'environnement. Nous collaborons avec nos parties prenantes afin de construire un avenir plus responsable et d'atteindre ensemble des objectifs partagés.

Face à l'enjeu croissant du changement climatique, notre rôle est amené à évoluer. Au-delà de l'accompagnement dans la réalisation de leurs projets, nous mettons notre expertise au service de nos clients pour les aider à mieux anticiper et s'adapter aux effets de ces transformations.

Nous poursuivrons nos efforts d'innovation pour faire évoluer nos services en phase avec les enjeux de demain, tout en maintenant notre engagement à soutenir nos clients dans la réussite durable de leurs projets.

